

Objet : cantine année scolaire 2023-2024

Madame Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le règlement intérieur, la charte de bonne conduite et le bulletin d'inscription pour la cantine pour l'année 2023-2024.

REGLEMENT INTERIEUR DE LE CANTINE

En concertation avec les mairies et pour des raisons de sécurité,
aucun enfant ne sera accueilli sans cette inscription.

ENGAGEMENT ET REGLEMENT A L'AVANCE

Dans un souci de ne pas gaspiller la nourriture, les familles s'engagent chaque mois sur la présence de leur(s) enfant(s) à la cantine à l'aide d'un bon de commande qui doit être retourné **au plus tard le 20 du mois précédent accompagné du règlement** ou sur le portail <https://famillesruralesmarchesieux.connecthys.com/>.

Le prix des repas réservés est de **3,80 € (repas consommés ou pas)**. En dehors de cet engagement, des tickets seront en vente (4€ le ticket) à la cantine de Marchésieux et/ou au centre de loisirs pour les repas non réservés. Pour ces repas non réservés, il conviendra de prévenir la cantine 48 heures à l'avance au 07.69.58.25.42

Les absences donneront lieu à remboursement uniquement sur présentation d'un certificat médical et à partir du 3ème jour d'absence. La régularisation se fera par Familles Rurales. Toutefois, les repas des 2 premiers jours d'absence pourront être récupérés chaque jour uniquement à la cantine de Marchésieux de 12h à 13h. Il suffit d'apporter un contenant.

Les inscriptions se feront par période de 3 mois. Si vous commandez pour 3 mois, merci de faire un **règlement différent pour chaque mois**.

Les règlements peuvent se faire sous différentes formes :

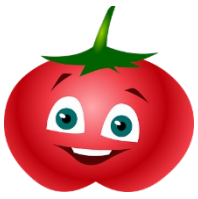
- **par chèque** avec le nom de l'enfant au dos et le mois concerné (chèque agrafé à la commande et encaissé en début du mois suivant)
- **en espèces** (contre émargement) avec la commande. **Mode de règlement à éviter**
- **par virement** avec le nom de l'enfant et le mois concerné (copie du virement agrafé à la commande)
- **par prélèvement** : prendre contact avec Marie Noëlle HOUSSIN au 02.33.46.09.48 ou 06.44.91.83.08

Aucun règlement ne peut transiter par le cahier de liaison de l'école de votre enfant. En conséquence, tout règlement et commande se feront soit :

- par courrier à Familles Rurales -cantine scolaire- 2A le presbytère 50190 Marchésieux
- au Centre de loisirs (2A le presbytère Marchésieux) les mardis et jeudis de 16h45 à 18h (06 41 53 02 09)

⚠ Toute commande de repas non payée le 20 du mois précédent, entrainera un refus de l'enfant à la cantine.

Charte de bonne conduite du restaurant scolaire et de la cour de récréation le midi



De manière générale :

Je suis poli et je respecte le personnel et les autres enfants.

Je ne frappe pas et je ne pousse pas mes camarades.

Je ne dis pas de gros mots ni d'insultes.

Je ne joue pas dans les toilettes.

Je vais prévenir le personnel si j'ai un problème.

Je n'amène pas d'objet dangereux (compas, ciseaux...).

Je reste assis à la même place du début à la fin de mon repas (sauf si un adulte me demande de changer).

Au restaurant scolaire :

Je mange proprement dans le calme et à mon rythme.

Je me tiens correctement à table.

Je goûte un peu à tous les plats même à ceux que je ne connais pas ou que je n'aime pas.

Je respecte le matériel (vaisselle, mobilier).

Je parle calmement.

Je ne gaspille pas la nourriture.

Je lève la main si j'ai quelque chose à demander au personnel.

Je sors de la cantine en silence et sans courir.

Dans la cour de récréation :

Je peux jouer au ballon, aux jeux qui sont dans la cour...

Je ne fais pas de jeu dangereux.

Je n'emmène pas de nourriture à l'extérieur du restaurant scolaire et ne mange pas dans la cour.

Je peux courir en faisant attention aux autres enfants.

J'utilise les poubelles pour jeter les déchets.

Je me range lorsque les agents me le demande.

Je reste sous le préau par temps de pluie.

